

Recherche en santé, enjeux et perspectives

Montréal, 28 août 2000 – Le Ministre Jean Rochon tient, depuis le 21 août dernier, une consultation publique concernant la création d'une Politique scientifique du Québec. Aujourd'hui, ce sont les jeunes chercheurs poursuivant une formation en recherche biomédicale à l'Université de Montréal qui présentent un mémoire décrivant les différentes problématiques auxquelles ils sont confrontés quotidiennement. Les chercheurs-étudiants en santé demandent une amélioration de leurs conditions de vie durant leur formation, la possibilité de disposer de plans de carrière et la clarification des balises dans les liens entreprises/universités ainsi que la création d'une loi bioéthique, d'un Conseil consultatif d'éthique et d'un Ordre professionnel des chercheurs en santé du Québec.

Aujourd'hui, les associations représentant les chercheurs-étudiants de la Faculté de médecine (AEGSFM) et du Département de biochimie (AEGSDB) de l'Université de Montréal déposeront, conjointement avec Force Jeunesse, un mémoire traitant des enjeux de la recherche en santé durant la Consultation publique du Ministère de la Recherche, de la Science et de la technologie (MRST). Les jeunes chercheurs en santé en profiteront pour informer le Ministre Jean Rochon des situations problématiques qu'ils vivent durant leur formation, le démarrage et la réalisation de leur carrière de recherche en milieu universitaire. « Même si l'AEGSFM, l'AEGSDB et Force jeunesse ont assumé un rôle de « leadership » dans la rédaction du mémoire et l'élaboration des recommandations, annonçait Monsieur Joël Monzée, Président de l'AEGSFM, d'autres associations étudiantes nous soutiennent. C'est le cas des étudiants en orthophonie/audiologie et en médecine de l'Université de Montréal, mais aussi les chercheurs-étudiants en santé de l'Université de Sherbrooke et de l'Université Laval ».

Le Québec a choisi de faire de la recherche biomédicale l'un de ses secteurs de développement socio-économique prioritaire. Pour réaliser cet objectif, il y a un accroissement du nombre de chercheurs et de la durée de leur formation. Durant leur formation, les chercheurs-étudiants travaillent dans les laboratoires avec leur directeur de recherche. Ils participent à l'élaboration des protocoles de recherche et à la diffusion des résultats voire à l'incubation de petites entreprises sur le sol de l'université. Cette implication concrète dans le développement des laboratoires de recherche en santé participe grandement au rayonnement de l'Université.

Pourtant, ces jeunes chercheurs vivent dans une précarité socio-économique désastreuse : 75% des chercheurs-étudiants en santé vivent sous le seuil de pauvreté; ils ne disposent pas d'assurance collective; ils ne peuvent bénéficier ni de l'assurance-emploi, ni de l'assurance parentale; etc. La situation se prolonge jusqu'à l'âge de 32 à 35 ans puisque les jeunes chercheurs en santé doivent effectuer plusieurs années de stage post-doctoral avant d'être recrutés par une entreprise ou une université. Pire, une fois recrutés par un département ou un centre hospitalier, cette situation de précarité se transforme en situation d'instabilité puisque les jeunes chercheurs ne peuvent disposer d'une permanence qu'au plutôt vers le début de leur quarantaine.

Cette situation de précarité ou d'instabilité limite la réussite de leur formation et, lorsqu'ils sont recrutés, le développement de leur laboratoire (et donc de la formation de leurs étudiants), mais également la création d'une famille et leur implication sociale. « Il est déplorable qu'un secteur d'avenir, comme la recherche en santé, n'offre pas de meilleurs conditions de travail et de vie aux jeunes chercheurs. Le Québec peut se démarquer de ses compétiteurs s'il fait le pari de soutenir ces jeunes chercheurs et combattre l'instabilité qu'ils vivent. Il faut se préoccuper davantage des personnes qui travaillent dans nos laboratoires de recherches » a déclaré Martin Koskinen, président de Force Jeunesse. Les jeunes chercheurs ne disposent d'aucun plan de carrière s'ils choisissent la carrière de recherche en milieu universitaire et la situation de précarité ou

d'instabilité se poursuit au-delà des 40 ans. Les chercheurs-étudiants vivent le stress de leurs patrons de recherche, ils se découragent et, parfois, ils abandonnent leur vocation de chercheur. Et, dans la situation actuelle, ce sont les jeunes femmes qui en sont les plus victimes, car la carrière de chercheur en santé doit se faire régulièrement à l'encontre d'une vie familiale sereine.

Un autre thème abordé par les jeunes chercheurs en santé concerne les liens entre les entreprises et les universités. Ces liens sont de plus en plus fréquents, que ce soit au niveau de l'octroi de subventions ou de contrats de recherche, au niveau du lieu de formation qui peut être dans une entreprise ou au niveau d'incubation d'entreprises sur le sol de l'université. « La diversité des expériences de recherche et les contacts avec les entreprises sont des éléments très importants pour accroître la qualité de la formation aux cycles supérieurs. Cependant, les entrevues réalisées pour rédiger notre mémoire montrent clairement qu'il existe peu de balises à ces liens entreprises/universités, que les chercheurs-étudiants sont rarement informés des conséquences positives et négatives de ces liens et que, surtout, lorsque ceux-ci devenaient conflictuels, l'université ne pouvait offrir aucune ressource, ni au directeur de laboratoire, ni au chercheur-étudiant » expliquait Madame Charlene Bélanger, Déléguée aux cycles supérieurs de l'AEGSDB.

Enfin, le mémoire déposé par les chercheurs-étudiants demande la création d'une loi québécoise définissant les balises de la recherche biomédicale et de l'utilisation des résultats. Il faut que les citoyens se prononcent sur les limites qu'ils veulent mettre à la recherche en santé : peut-on faire du clonage humain, peut-on utiliser l'embryon humain comme matrice pour créer des organes de rechange, peut-on exploiter les OGM en toute impunité, accepte-t-on qu'une société d'assurance puisse utiliser le code génétique d'un client pour définir sa prime comme c'est le cas en Angleterre, accepte-t-on que les employeurs réclament le dossier médical avant d'embaucher un employé comme c'est le cas dans 25% des cas aux USA, etc.? Pour débattre de ces problématiques et aider le législateur à statuer sur ces questions éthiques, un Conseil consultatif pourrait être créé afin d'écouter la population, les chercheurs, les juristes et les bioéthiciens afin de proposer des pistes au Gouvernement, comme c'est le cas en Belgique et en France.

Pour finir, le mémoire recommande la création d'un Ordre professionnel des chercheurs en santé pour affirmer les règles éthiques en matière de recherche et protéger les citoyens des conséquences de la recherche en santé. « Monsieur Michel Serres milite depuis quelques années au sein de l'UNESCO pour que les chercheurs en santé signent un serment similaire à celui des médecins; mais nous pensons qu'il faut aller plus loin et doter les chercheurs d'un organisme neutre qui pourrait veiller à la protection des sujets humains et de la population. De plus, cet Ordre professionnel pourrait aussi être amené à gérer certains conflits internes aux universités afin d'éviter que des affaires comme celles de « Fabrikant » et de « Sergeant » puissent se reproduire ou de statuer sur la détermination des droits de propriété et de probité intellectuelles » concluait Monsieur Joël Monzée.

- 30 -

Source :
AEGSFM-AEGSDB (Université de Montréal)

Informations :
Joël Monzée, Président (page 201-0348), Association des étudiants aux grades supérieurs de la Faculté de médecine
Charlene Bélanger, Déléguée aux études supérieures (page 230-0512), Association des étudiants aux grades supérieurs du département de biochimie
Martin Koskinen, Président (téléphone 343-6111; extension 2425), Force jeunesse